

APPORTER UNE CONTRIBUTION SPÉCIALE AU MONDE

PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Poursuivre le développement durable en appliquant des stratégies nationales et internationales.

PRINCIPALES INITIATIVES

- Définir un plan d'action afin de tenir en temps voulu nos engagements aux termes du Protocole de Kyoto.
- Contribuer à la réforme du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
- Appuyer l'application de l'Accord de Carthagène de 2002 sur l'amélioration de la gouvernance environnementale internationale.
- Renforcer le plan d'action du Canada pour les océans et s'efforcer de remédier à l'échelle internationale aux lacunes de la gestion des ressources océaniques.
- Lancer un processus de réforme de la gouvernance internationale des pêches à la Conférence internationale sur la gouvernance des pêches en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur les pêches, qui aura lieu en mai 2005.

Dans le cas du commerce, comme dans celui de la sécurité, il est possible de faire converger intérêt national et intérêt commun. En réaffirmant les principes clés du Consensus de Monterrey, le Canada peut aussi aider les pays en développement à apporter les ajustements nécessaires pour qu'ils profitent des possibilités qu'offre le libre-échange. Un soutien continu, par l'aide au développement et le renforcement des capacités techniques, est nécessaire pour que tous les États participent à l'économie mondiale sur un pied d'égalité.

Promouvoir le développement durable

La croissance économique mondiale présente de nombreux avantages, mais elle a aussi des effets dévastateurs sur de nombreux systèmes naturels. Le débat oppose depuis trop longtemps viabilité environnementale et prospérité économique. Aujourd'hui, on comprend de mieux en mieux que les économies les plus prospères sont aussi celles qui prennent le plus soin de leur environnement naturel, et que parvenir à la prospérité sans assurer la viabilité environnementale revient à hypothéquer dès à présent l'avenir. Le monde entier doit adopter des modèles de développement à forte intensité de ressources et d'énergie qui ne compromettent pas la capacité de survie de la planète. Cependant, les problèmes du patrimoine naturel international sont particulièrement

difficiles à résoudre et on ne s'entend guère sur les mesures à prendre sur des dossiers clés. Une action collective efficace se révèle difficile, et le Canada jouera un rôle clé pour ce qui est de sortir de cette impasse par des initiatives nationales et internationales.

Ainsi, depuis l'effondrement des stocks de morue du Nord dans les années 1990, les Canadiens ont vraiment pris conscience des dégâts causés par la surpêche. En fait, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture estime aujourd'hui que 75 % des stocks mondiaux de poissons sont appauvris ou en phase de reconstitution. Le Canada a joué et joue un rôle prépondérant dans la solution de ce problème, notamment dans les négociations qui ont débouché sur l'*Accord des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs* de 1995, entré en vigueur en 2001. Cependant, des stocks régionaux restent menacés, et le Canada continuera de collaborer avec un réseau de pays ayant une optique commune afin d'améliorer la gestion durable des ressources halieutiques dans le monde.

Plus généralement, au Canada, de nouvelles politiques environnementales internationales offriront un cadre de gestion rassemblant des objectifs nationaux et internationaux. Le renforcement d'organisations environnementales nationales permettra aussi de renforcer les compétences canadiennes nécessaires pour mettre au